

Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT que les engagements pris au niveau international par les États n'ont que peu de valeur si, au niveau national, ils ne sont pas pleinement mis en œuvre par la législation, assortis d'un budget et soumis au contrôle parlementaire ;

RAPPELANT que les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) doivent faire rapport de sa mise en œuvre de manière périodique et doivent être auditionnés par le Comité de la CEDEF ;

ENTENDU que les parlements disposent de multiples moyens pour veiller à ce que les lois, politiques, réglementations, programmes et budgets des nationaux tiennent compte des principes et obligations énoncés dans l'ensemble des accords internationaux ;

ENTENDU également que les femmes parlementaires peuvent influencer la législation dans leur État afin d'appliquer les recommandations émises par le Comité de la CEDEF lors des examens périodiques ;

CONSTATANT que les femmes parlementaires sont souvent absentes des délégations nationales qui se présentent devant le Comité ;

CONSIDÉRANT que le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie fait depuis sa création en 2002, le suivi de la CEDEF ;

RECOMMANDONS, à ce titre, que les États francophones incluent plus de parlementaires en général et plus de femmes parlementaires en particulier dans les délégations qui sont auditionnées par le Comité de la CEDEF.